

# MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2010

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 19 janvier 2010, à 19 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, Maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DEHE CASTERA Anne, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

### 1. CONTRAT D'INSERTION – FIN DE CONTRAT DE M. GERARD COLLIN.

Le contrat d'insertion à durée déterminée de M. Gérard COLLIN arrive à terme au cours de ce mois. Compte tenu des travaux récurrents à réaliser, le Maire propose d'offrir un nouvel emploi du même type. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'Etat a supprimé les différents types de contrats d'insertion pour les remplacer par de nouvelles dispositions - le Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.) qui offre la possibilité d'employer les personnes éligibles, à temps plein, pour une durée de 2 ans, avec une prise en charge dans la limite de 95% du S.M.I.C.. Le Maire est autorisé par le conseil municipal à présenter, au Pôle Emploi, une offre d'emploi jusqu'au 31 janvier prochain pour recueillir les postulants. La procédure habituelle pour choisir le candidat sera ensuite appliquée pour concrétiser l'embauche.

### 2. RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE - CONSTRUCTION NEUVE DE M. GIRE FREDERIC.

La construction est prévue au hameau « Fournier ». Le réseau d'eau potable dessert la propriété alors qu'une extension du réseau électrique, sur la voie communale, est nécessaire. Les règles définies par la municipalité seront appliquées (tranchée à exécuter par la commune pour poser le câble fourni par le SIEGA). Le conseil municipal donne son accord.

### 3. INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE 2010.

Le Maire remet aux conseillers municipaux le texte définissant les nouvelles modalités de partenariat entre le Conseil Général de l'Allier avec les communes, applicables dès 2010, pour soutenir les budgets communaux. « ...Dans le contexte budgétaire actuel, ... ce soutien se veut à la fois plus équitable, plus responsable, plus souple... »

Le conseil général a décidé de créer 2 fonds dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée qui s'élève à 8,4 millions d'euros répartis en **un fonds de solidarité pour les équipements de proximité (entretien courant du patrimoine communal)** d'un montant de 2,5 millions d'euros et **un fonds d'équipements structurants** d'un montant de 5,9 millions d'euros.

Pour le fonds de solidarité, la dotation des communes tient compte, notamment, du nombre d'habitants, de la longueur de la voirie communale, du potentiel financier de la commune et de son effort fiscal. Elle sera réactualisée chaque année et le taux de subvention est fixé à 50%.

**Notre dotation s'élève pour l'année 2010 à 15 522 €.**

Pour le fonds destiné à financer les équipements structurants, chaque commune aura un coefficient de solidarité, révisable chaque année, calculé aussi à partir du potentiel financier de la commune et de l'effort fiscal qu'elle réalise.

En 2010, notre coefficient de solidarité est de 1,00. Il s'appliquera au montant de subvention potentielle fonction des projets de la commune et rentrant dans l'enveloppe définie par la collectivité départementale.

Par ailleurs, il est précisé par le conseil général que les projets d'assainissement font l'objet d'un régime de subventions inchangé.

Au titre de l'année 2009, la commune vient tout juste d'obtenir, suivant les anciennes modalités, une subvention de 35% - soit 20 331,50 € - pour réaliser des travaux sur les chemins de Glozel, Chappes et des Rogères.

Il va sans dire que notre dotation 2010 sera en baisse, comme pour bien d'autres communes. Dans ces conditions, les priorités pour cette année, seront :

- le remplacement de la camionnette communale qui accuse 22 ans par un véhicule similaire d'occasion, de moins de 3,5 t avec benne,
- l'aménagement de l'ex propriété Balichard (une réunion des membres du conseil municipal est programmée sur place, le samedi 30 janvier à 10 h 30, si les conditions météorologiques le permettent),
- la rénovation de la station d'épuration pour laquelle une réunion de concertation avec les parties concernées interviendra sous peu.

Le chauffage de l'école est évoqué. Il apparaît qu'il ne s'agit pas d'un problème d'investissement mais plus des dysfonctionnements récurrents de tous horizons. Laurent MOULINOX est chargé de contacter l'entreprise chargée du chauffage pour remettre en bon état les éléments défectueux et programmer un nettoyage de la cuve en période adaptée.

#### **4. AFFAIRES DIVERSES**

##### **- Compte rendu de la réunion de la commission « école » :**

Caroline RIAUX et François FRADIN rendent compte de cette toute récente réunion. Quelques demandes de travaux ont été formulées ; certaines sont déjà réalisées, d'autres suivront, une ne pourra être satisfaite car le logement de fonction ne sera pas désaffecté et il doit être utilisé dans sa configuration initiale. Le Maire précise par ailleurs que les alarmes incendie sont réglementaires. La réunion du 30 janvier sera également consacrée à l'examen sur site des travaux sollicités (tapis de sol à remplacer, crochets à cartes, pose de rideaux dans la classe maternelle, cloison des WC extérieurs à démonter, gouttières aux raccords de chéneaux, pose d'une palissade pour maintenir la terre sur la cour côté route, taille de l'arbre sur la place de parking du car).

Des demandes de matériels ont, en outre, été exprimées : téléphone plus fonctionnel, ordinateur portable. Concernant cet équipement, le Maire déplore l'attitude défectueuse de l'équipe enseignante qui, lors de l'établissement du dossier pour l'obtention d'une dotation de l'Etat au titre exceptionnel du projet « écoles numériques rurales », n'a pas consacré de temps à remplir le dossier indispensable, privant ainsi l'école d'une attribution gratuite. Le conseil municipal déplore cette carence et ne peut donc pas classer cet investissement prioritaire.

Les représentants de la municipalité ont évoqué la mise en place d'un conseil municipal des enfants et l'opportunité de dénommer l'école.

**- régularisation foncière à Cheval Rigon entre la commune et MMme David CHARMAN :**

Evoquée dans son principe lors de la dernière réunion du conseil municipal, ce projet de régularisation concerne, selon un récent document d'arpentage, une parcelle de 121 m<sup>2</sup>. Par analogie à des précédents, le conseil municipal retient un prix de vente de 3 € le m<sup>2</sup>. Il est rappelé aux acquéreurs les servitudes de la parcelle. L'enquête publique préalable sera diligentée et Pierre GITENAY désigné commissaire enquêteur.

**- plan départemental de randonnées pédestres :**

Le S.M.A.T. de la Montagne Bourbonnaise, coordonnateur de la mise à jour de ce plan, a réalisé l'inventaire exhaustif des chemins à supprimer et à ajouter pour actualiser ce plan départemental de randonnées pédestres. Le conseil municipal donne son aval à ces modifications.

**- demande d'autorisation d'utilisation des chemins communaux, de surplomb et de passage de réseau dans le cadre du projet éolien en Montagne Bourbonnaise :**

Le Maire informe le conseil municipal que les sociétés PELIA 25 et Société du Parc Eolien du Chemin de la Ligue - futurs maîtres d'ouvrage de ce projet éolien - présentent une demande pour utiliser les chemins communaux, éventuellement les élargir dans la limite de la propriété pour le passage de camions et engins de chantier, y enfouir des réseaux souterrains et aussi pour faire survoler la propriété communale par les pales des éoliennes installées sur d'autres parcelles. Le conseil municipal accepte ces servitudes.

**- mouvements de personnel à l'école :**

Le Maire informe qu'un mouvement de personnel est annoncé pour jeudi 21 janvier dans les établissements scolaires. Il rappelle que, conformément à la loi, l'accueil des élèves doit être assuré quand le pourcentage de grévistes est égal ou supérieur à 25% ; les dispositions locales sont en conformité avec cette règle et s'appliquent chaque fois que nécessaire.

**- enveloppes pré timbrées et identifiées à la commune :**

François FRADIN informe les membres du conseil municipal que le stock de ces enveloppes s'amenuise et propose de lancer une nouvelle édition avec une effigie renouvelée. Il propose de mettre en valeur la fontaine du bas du bourg, élément de notre patrimoine rural. Cette idée est retenue.

**- réactualisation du document touristique communal :**

Pierre POYET souligne que ce document est épuisé et nécessite une réactualisation pour une mise à disposition auprès des touristes, internet étant utilisé beaucoup plus pour des recherches en amont. La commission « communication » sera réunie pour procéder à ce travail. Par ailleurs, François FRADIN souhaite que la commune puisse aider M. Denis MATICHARD, auteur du site internet de la commune dans « l'hébergement » de son travail. Un avis favorable est donné pour cette démarche auprès de l'intéressé.

La séance est levée à 21 h 15 min

Compte-rendu vu par le Maire,  
Les Rédacteurs : Pierre POYET et François FRADIN

Affichage le 26 janvier 2010